Plan d'action POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

Après analyse, deux points demeurent principalement à travailler : l'engagement et l'attachement au milieu ainsi que le climat de justice. Encore cette année, nous constatons que tout ce qui est mis en branle en cas de manquement, le plan d'action personnel ainsi que la rencontre avec la direction d'école au besoin, demeurent un atout. Le respect est une valeur plus qu'importante pour tout le personnel de l'école et c'est ce que nous véhiculons dans nos interventions avec les élèves. Nous souhaitons que les jeunes voient les adultes comme des alliés qui peuvent leur venir en aide et qui peuvent les soutenir dans l'acquisition d'habiletés sociales. Bien entendu, la collaboration école-famille est, pour l'ensemble des intervenants de nos écoles, un élément important de notre plan d'action.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école. La majorité des élèves de l'école ont une personne en tête avec laquelle ils pourront discuter si une situation se présente. Les élèves dénoncent de plus en plus aux adultes les situations dérangeantes pour eux-mêmes et pour leurs pairs. La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente dans nos écoles. Le travail effectué pour l'éducation des témoins a contribué à l'amélioration du climat de nos écoles.



Définitions

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

Priorité(s) Au cœur de nos priorités, nous souhaitons continuer de souligner les élèves qui, par leur bon comportement, se démarquent par une interaction positive avec leurs pairs et avec les adultes de l'école. La communication positive reste donc pour nous un élément primordial à développer chez l'ensemble des élèves. Nous souhaitons les élèves qui s'impliquent activement dans la vie de l'école et nous tenterons de maximiser cette implication dans le but de renforcer le sentiment d'engagement et d'attachement au milieu.





Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

Au moment où le geste est observé :

Si un acte de violence ou d'intimidation est constaté, il y a un arrêt d'agir immédiat. Un membre du personnel se doit d'être immédiatement avisé de la situation. Les actions seront ensuite évaluées et des mesures de protection seront mises en place si cela s'avère nécessaire. Les parents de tous les acteurs seront avisés de la situation et des mesures qui ont été prises par l'établissement scolaire.

Sanctions possibles:

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires, comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Mesures de soutien et d'encadrement :

Si la situation le nécessite, le soutien des différentes ressources de l'école (TES, psychologue...) sera mis en place.

VIOLENCE ET INTIMIDATION 100% PRÉVENTION INTERVENTION

Suivi:

Dans les jours suivants les actes répréhensibles, les différents acteurs seront suivis pour s'assurer que les actes de violence et d'intimidation ont bel et bien pris fin.

Les personnes concernées seront en tout temps informés de l'évolution de la situation.

De plus, il est important de mentionner que tous les incidents seront consignés par le personnel.

Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

Tous les membres du personnel de nos écoles sont à l'affût des incidents en lien avec la violence et l'intimidation. Par contre, certaines situations sont plus difficiles à déceler c'est pourquoi nous enseignons aux jeunes dès le préscolaire à dénoncer et à signaler les situations qui peuvent leur porter préjudice à eux ou à un autre élève. Que ce soit par écrit ou verbalement, la dénonciation est encouragée. Tout cela, bien entendu, dans le respect de la confidentialité.

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ) (418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Dénoncer ou signaler ce n'est pas « STOOLER »

Les parents ou les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@csnavigateurs.gc.ca

Plan d'action
Pour un milieu
sain et sécuritaire



